

PROVINCE DE QUÉBEC43^E LÉGISLATURE1^{RE} SESSIONQUÉBEC, LE 1^{ER} JUIN 2023**CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 1^{er} juin 2023*

Aujourd'hui, à vingt-et-une heures cinquante, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 16 Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.